

1- Coupure de courant et d'eau pour travaux



ENEDIS nous informe qu'une coupure de courant pour travaux sur le réseau électrique du village est programmée le :

Judi 28 juillet 2022 de 13h45 à 17h

Par conséquent l'alimentation en **eau potable sera également perturbée** puisque le réseau d'eau du village est alimenté par des pompes qui fonctionnent sur ce même réseau.

2- Arrêté préfectoral concernant les restrictions de l'usage de l'eau

Compte tenu des déficits pluviométriques relevés de septembre 2021 à mars 2022 (-42%), le département du Doubs (entre autres) est en situation d'**ALERTE RENFORCÉE** depuis le 18 juillet 2022.

PRINCIPALES RESTRICTIONS RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CAS DE SITUATION DE SÉCHERESSE

	Arrosages			Nettoyages			Remplissages / Vidanges		
	 Pelouses, massifs, fleurs, plantations en contenant et jardins potagers	 Espaces verts, arbres et arbustes	 Golfs et terrains de sport enherbés	 Toitures, façades, terrasses	 Voitures	 Voiries	 Piscines privées	 Piscines ouvertes au public	 Plans d'eau
Alerte renforcée²	 Interdit sauf arroser potagers entre 20h et 8h	 Interdit sauf jeunes arbres et arbustes (- 1an) entre 20h et 8h	 Interdit sauf green et départs et stades autorisés entre 20h et 8h (1 fois / semaine pour les stades) (Cf. affiche ¹)	 Interdit sauf autorisation (Cf. affiche ¹)	 Interdit sauf stations économiques* (HP*) (recyclage)	 Interdit sauf impératif sanitaire (Cf. affiche ¹)	 Interdit pour plus de 1m ³ sauf remise à niveau nocturne et 1er remplissage si chantier débuté avant les 1 ^{re} restrictions	 Interdit sauf impératif sanitaire après avis de l'ARS	 Interdit sauf pour les usages commerciaux sous autorisation du service police de l'eau

Toutes ces mesures sont détaillées sur le site Internet de la préfecture du Doubs via le lien suivant :

<https://www.doubs.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Eau/Secheresse>

3- Eclairage public



Depuis un peu moins d'un an, l'éclairage public du village, sous la compétence de Grand Besançon Métropole, est équipé de luminaires LED sur la route de Besançon, la rue de la Mairie et la rue de la Fontaine ; la rue des Grands Prés devrait en être équipée d'ici la fin de l'année.

Un point lumineux supplémentaire sera installé à l'automne à l'entrée de la rue des Jardins de Chailluz pour améliorer la sécurité des piétons sur cette zone particulièrement fréquentée pendant la période scolaire par les jeunes du village se rendant à l'arrêt de car.

4- Vigilance cambriolage

Un cambriolage a eu lieu la semaine dernière dans le village, soyez vigilants et si vous constatez tout mouvement suspect n'hésitez pas à contacter la gendarmerie en composant le 17.



